

219C1936  
FR0004031763-FS0899

14 octobre 2019

**Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**COHERIS**  
(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 14 octobre 2019, la société par actions simplifiée ChapsVision<sup>1</sup> (18 avenue Mozart, 75016 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 octobre 2019, les seuils de 25%, 30%, 1/3 et 50% du capital et des droits de vote de la société COHERIS et détenir 3 657 576 actions COHERIS représentant autant de droits de vote, soit 64,33% du capital et 61,52% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions COHERIS dans le cadre de l'offre publique initiée par la société ChapsVision<sup>3</sup>.

2. La déclaration d'intention de la société ChapsVision figure dans la note d'information établie à l'occasion de l'offre susvisée<sup>4</sup> (article 223-17 III du règlement général).

---

<sup>1</sup> Contrôlée au plus haut niveau par M. Olivier Dellenbach (par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée ChapsHolding).

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 5 685 575 actions représentant 5 945 002 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Cf. notamment D&I 219C1903 du 10 octobre 2019 annonçant le résultat de l'offre et sa suite positive.

<sup>4</sup> Cf. notamment D&I 219C1521 du 3 septembre 2019 et note d'information ayant reçu le visa n°19-418 en date du 3 septembre 2019.